



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL ORDINAIRE

Lundi 25 juin 2018 à 19h00

Président : M. Yves Rollier, président

Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire

Sont présents : 18 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Walter von Gunten, administrateur communal
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : ---

Public : 1

Légende :

CC = conseillers communaux PDC = plan directeur cantonal ZAC = zone artisanale
CG = conseil général PDR = plan directeur régional et commerciale
CF = commission financière PAL = plan d'aménagement local
CE = Conseil d'Etat ZUD = zone d'utilisation différée
CU = Commission de l'urbanisme
CSI-TP = Commission des services industriels
CEnv. = Commission environnement
CEC = Commission des études et constructions
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique

Le président ouvre la séance à 19h05, avec les salutations d'usage.

1. **Appel**

Mme Suzanne Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 17 conseillers généraux + le président sur 18.

La majorité absolue est de 9.

2. **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec la modification à la dernière page, intervention de M. O. Makaci : il s'agissait de se renseigner auprès d'Eli10 SA et non pas de Viteos.

3. **Ordre du jour**

Le président lit l'ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018
3. Ordre du jour
4. Comptes 2017
 - 4.1 Rapport d'information sur le retraitement des Patrimoines administratif et financier
 - 4.2 Comptes de l'exercice 2017, rapport à l'appui
5. Nomination du bureau du Conseil général
6. Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 137'000.00 pour la participation de la commune de Cornaux à la réalisation du projet d'extension de la CEN permettant l'alimentation en eau potable
7. Adoption de la nouvelle convention intercommunale concernant le Centre d'Animation et de Prévention (Le CAP) des communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières
8. Rapports
 - 8.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2016 à mai 2017
 - 8.2 Rapport de gestion 2017 du SSREDL
 - 8.3 Rapport de gestion et d'activité 2016-2017 du CAP
9. Interpellations et questions
10. Motions et propositions
12. Communications du Conseil communal
13. Interpellations et questions
14. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. **Comptes 2017**

4.1 Rapport d'information sur le retraitement des Patrimoines administratif et financier

Le président ouvre la discussion :

Aucune remarque.

4.2 Comptes de l'exercice 2017, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Lecoultré (CF) : *La CF s'est réunie pour examiner les comptes 2017 et analyser la situation financière de la commune.*

Tout d'abord un constat sur le compte de résultats :

- *Le résultat opérationnel, véritable indicateur de la santé financière communale est déficitaire de CHF 607'254.16 alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 29'800.00. Notre commune va financièrement très mal.*

Les causes ?

- *Une augmentation des amortissements de CHF 261'221.00 liée aux changements de principes comptables (MCH2) et portant essentiellement sur le raccourcissement des durées d'amortissement. En plus, la réévaluation des actifs administratifs et financiers a renforcé ce phénomène. En conséquence, les amortissements du patrimoine administratif auront un lourd et durable impact pour les comptes de la Commune.*

- Une assiette fiscale faible des personnes physiques en comparaison avec d'autres communes. La commune tire ses revenus essentiellement des impôts sur les personnes physiques.

Cette faible assiette fiscale provient **principalement** d'un manque de contribuables appartenant à **la classe moyenne bien établie** mais également d'une diminution des recettes fiscales provenant de la baisse de population. De plus, il y a des phénomènes de répartition fiscale cantonale qui n'ont pas permis de faire entrer, cette année et comme prévu, la hausse d'impôt votée par la commune. Tous ces phénomènes cumulés contribuent à générer un manque de revenus fiscaux à hauteur de CHF 347'609.00.

- L'usage d'une réserve de politique budgétaire comprenant des heures supplémentaires à hauteur de CHF 200'000.00, recouverte par une dotation de CHF 1 mio provenant de la fortune virtuelle de la Commune.

L'analyse du bilan et de la fortune virtuelle de Cornaux :

La commune a généré CHF 20 mios de fortune comptable (ou virtuelle) en réévaluant ses actifs selon les principes MCH2. On voit clairement cette fortune virtuelle dans la rubrique « capitaux propres ».

Cette situation virtuelle améliore les indicateurs MCH2 mais nécessitera toujours à la Commune de se refinancer auprès des instituts financiers pour disposer **des liquidités réelles** suffisantes dans sa trésorerie afin de faire face à ses coûts de fonctionnement, ce qui augmentera d'autant la dette communale. Cet endettement bien réel (contrairement à la fortune virtuelle) est une bombe à retardement, dans les comptes communaux, en cas de hausse des taux. Jeudi 21.06.2018, la BNS devait monter ses taux directeur... Par chance pour Cornaux, elle ne l'a pas fait, sinon les créances à court terme de Cornaux aurait pris l'ascenseur. Une chose est sûre : les travaux vont monter comme aux USA : c'est qu'une question de temps.

Un risque :

- Une dette communale réellement explosive : plus de CHF 10'000.00/habitant et cette dette va encore augmenter.

L'antidote à cette situation financière catastrophique qui doit nous servir de fil rouge :

Appliquer une rigueur budgétaire tout en gardant du bon sens. (Ce n'est pas en supprimant le 1^{er} août ou la sortie des aînés ou le CAP jeunes que le grave déséquilibre financier de Cornaux sera résolu). **C'est-à-dire qu'il faut :**

- Viser des projets dont la taille est en rapport avec notre village et ses moyens financiers ;
- Barrer la route aux promoteurs qui travaillent pour leur propre bénéfice au détriment de la communauté villageoise qui en supporte injustement les coûts et les nuisances ;
- Développer l'assiette fiscale provenant des personnes physiques de la classe moyenne bien établie en favorisant les villas mitoyennes et les villas. Oui a de la faible densité. NON à la densification qui est toujours très coûteuse pour la communauté ;
- Réduire son endettement réel ;
- S'assurer que les projets contribuent à des économies ou à des revenus supplémentaires.

Positions de la Commission financière :

La CF accepte le bouclage 2017 mais émet une importante réserve portant sur le déficit opérationnel.

Mme S. Staub (PS) : Comme lors des années passées, il est très compliqué, pour les membres du conseil général d'analyser les comptes, car les modèles comptables sont souvent différents et ne permettent pas la comparaison d'une année à l'autre. Nous sommes maintenant sous le règne MCH2, un modèle comptable harmonisé.

Nous nous réjouissons que l'année prochaine ce modèle harmonisé perdure, ce qui rendra moins ardu nos investigations pour mieux comprendre les reports et autres manières de compter nos sous.

Par chance, lors de notre séance du 20 juin, nous avons eu les informations très performantes de nos conseillers communaux et de nos membres de la commission financière, pour nous éclairer. Merci de leur aide.

Nous avons donc compris que le résultat opérationnel de l'exercice 2017 est déficitaire de plus de CHF 600'000.-, alors qu'il était budgété à un peu moins de CHF 30'000.-

Grâce au prélèvement de CHF 527'196.- aux réserves, le déficit présenté à la clôture de cet exercice, s'élève à plus de CHF 80'000.-

Cet exercice encore plus négatif que prévu au budget est essentiellement dû à un manque de rentrées fiscales dans les postes suivants :

1. L'augmentation du coefficient fiscal voté en novembre 2016 par le CG n'a que partiellement été pris en compte étant donné que l'Etat a de son côté procédé à une modification du ratio Etat/Communes. Perte d'un peu plus de CHF 46'800.-.
2. Le report de l'harmonisation de l'impôt des frontaliers voté par le peuple. Perte de plus de CHF 140'000.-.
3. Sous-estimations importantes des rentrées fiscales des personnes physiques et morales. Perte de plus de CHF 100'000.-

Les charges ont, elles, aussi été sous-estimées de CHF 150'000.- pour l'enseignement, d'un peu plus de CHF 77'000.- pour le social. D'autre part, le poste des amortissements supplémentaires assujettis à la revalorisation du patrimoine administratif nous montre un écart de plus de CHF 260'000.-.

Au regard des chiffres ci-dessus, le groupe socialiste est conscient que la situation financière de notre Commune n'est pas réjouissante. Ceci d'autant plus que si les réserves constituées pour financer les heures supplémentaires et les vacances non prises, ainsi que pour absorber le changement de plan d'assurance de la Caisse de pension sont dissoutes, le résultat opérationnel pour l'exercice 2018 risque d'être fortement péjoré. Avec ces 2 seuls postes, c'est à nouveau plus de CHF 600'000.- de déficit qui devront être absorbés, alors que le déficit budgété qui se monte à CHF 23'900.- est déjà sous-estimé.

Après analyse des comptes, à la lecture du rapport du CC et de la synthèse du rapport de l'organe de contrôle, le groupe socialiste soutiendra l'arrêté qui nous est présenté.

Nous remercions le CC, ainsi que l'administration communale pour tout le travail effectué durant cette année comptable.

M. C. Divernois (PLR) : Le groupe PLR a pris connaissance des comptes 2017. Nous prenons acte des comptes présentés, tout en déplorant un budget 2017 BEAUCOUP trop optimiste du conseil communal.

De ce budget trop optimiste en découle un déficit de 280'058.15, avant prélèvement de 200'000.- de la réserve de politique budgétaire. Nous prenons dès le premier exercice 200'000 francs de cette nouvelle réserve de politique budgétaire, créer grâce à la réévaluation du patrimoine administratif et financier de la commune, doter au départ de 1'000'000 de francs. En continuant à ce rythme, dans 4ans cette réserve sera déjà épuisé.

Les rentrées fiscales ont été surévalué de près de 350'000 francs. L'optimisme sur ces rentrées sont principalement dues à une trop grande confiance du conseil communal, aux dires des services de l'état, sur la bonne conjoncture prévue en 2017, lors de l'élaboration du budget. Nous remarquons également de grosses différences dans le compte sociale, différences qui peuvent, elles, être difficilement budgétisé, puisque le Grand Conseil Neuchâtelois change les règles du jeu très souvent durant l'année.

En résumé, nous remarquons années après années les difficultés de la commune de créer un budget réaliste. En effet, la plupart des chiffres connu et stable sont assez bien respecté, même si une étude approfondie de tous les postes de charge et revenu serait à faire. Par contre, pour tous les chiffres variables, comme les rentrées fiscales, ceux liés au social et LES FRAIS LIÉS AUX CHANGEMENT DE RÈGLE INCESSANT DU CONSEIL D'ETAT ET DU GRAND CONSEIL, sont

très difficile à prévoir avec précision, mais ils devraient néanmoins être mieux finalisé par la commune.

De ce fait le groupe PLR recommande d'accepter les comptes 2017 mais rend fortement attentif le conseil communal pour les années futures. Être très prudent lors de l'élaboration des budgets, de ne pas prendre pour argent comptant les informations venues du canton, d'être plus fin dans les estimations de certaines rentrées et sorties en sachant qu'il existe des méthodes pour la planification et l'élaboration de ces chiffres.

Il faut également faire une analyse complète de la situation fiscale de la Commune comme le propose le Conseil Communal dans son rapport, pour pouvoir déterminer la direction que doit prendre Cornaux dans le futur. Merci de votre attention.

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à la majorité. (1 abstention)

5. Nomination du bureau du Conseil général

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe PLR a le plaisir de proposer Mme Helen Houttuin, comme présidente du Conseil général, comme secrétaire M. Cédric Divernois, comme questeur M. Bernard Krebs, comme questeur-adjoint M. François Beaumann. Je vous remercie.

M. P. Staub (PS) : Le parti socialiste propose Mme Suzanne Staub, comme secrétaire-adjointe et M. Hansjörg Kohler, comme vice-président.

M. H. Kohler (PS) : Le parti socialiste propose M. Pierre Staub comme questeur.

Récapitulatif :

Présidente :	Mme Helen Houttuin
Vice-président :	M. Hansjörg Kohler
Secrétaire :	M. Cédric Divernois
Secrétaire-adjointe :	Mme Suzanne Staub
Questeurs :	MM. Bernard Krebs et Pierre Staub
Questeur-adjoint :	M. François Beaumann

Applaudissements de l'assemblée.

M. Y. Rollier (président) : Avant de procéder au changement du bureau, je me permets une petite intervention. Chers membres du Conseil général, chères conseillères et chers conseillers communaux, à vous la presse et à notre administration communale, je cède volontiers ma place à ma collègue Helen Houttuin. Je vous remercie toutes et tous pour m'avoir fait confiance durant toute cette année de présidence et je souhaite longue vie à notre entente pendant toutes nos prochaines séances. Merci à vous.

Mme Helen Houttuin (nouvelle présidente) : Chers conseillers généraux, conseillers communaux, membres de la presse, de l'administration communale et le public. Tout d'abord, je remercie chaleureusement les anciens membres de notre bureau, un réel plaisir d'avoir pu collaborer. Je suis très honorée de pouvoir remplir, à nouveau, le poste de présidente du Conseil général et je l'accepte avec grand plaisir. Nous continuerons ainsi à travailler ensemble avec un esprit ouvert et créatif. Bonne chance à tous.

6. **Demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 137'000.00 pour la participation de la commune de Cornaux à la réalisation du projet d'extension de la CEN permettant l'alimentation en eau potable**

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *La commission financière a étudié le rapport du CC concernant la demande de crédit d'engagement complémentaire de CHF 137'000.- pour la participation de la commune de Cornaux à la réalisation du projet d'extension de la CEN permettant l'alimentation en eau potable. La nouvelle situation, respectivement le retrait de la commune de la Tène, oblige les trois communes pour qui l'approvisionnement en eau par le réseau CEN est primordial, à consentir un investissement complémentaire. Le montant de ce supplément, déduction des subventions faite, se montera finalement à CHF 38'000.00.*

Afin d'assurer l'approvisionnement en eau, d'alimenter la réserve incendie de manière appropriée et de prévoir une marge de manœuvre pour le futur développement de notre commune, il est essentiel de participer à ce projet d'extension.

La CF vous propose de soutenir l'arrêté relatif à ce crédit d'engagement complémentaire.

Merci de votre attention

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : L'histoire est un éternel recommencement ! C'est donc, comme lors de la première demande du 8 mars 2016, que la Commission SI/TP soutient ce crédit d'engagement. N'hésitez pas à revenir pour une troisième fois, le rapport est prêt. Merci de votre attention.

M. P. Staub (PS) : *L'eau, ce fluide, cet élément indispensable à la vie et qui nous tombe du ciel, gratuitement. Comment pourrait-on s'en passer ? Et pour qu'il arrive à nos robinets et satisfasse à nos commodités, il faut bien un moyen technique de canalisation adéquat et idéal pour son acheminement. La solidarité établie entre les communes est un système très judicieux. On pourrait presque dire qu'il coule de source. Le PS fait confiance au CC dans la manière de gérer cette alimentation en eau potable afin qu'il le fasse au mieux à des coûts proportionnels et adaptés.*

Nous leur accordons donc ce crédit de fr. 137'000 et leur signifions un bon cap au côté de leurs partenaires.

Et comme dirait un philosophe pas encore connu : « mieux vaut de l'eau d'ici que de l'eau de là... »

Merci de votre attention.

M. W. Schärer (PLR) : *Au vu du soutien financier du canton et de l'ECAP concernant le projet d'extension de la CEN pour l'alimentation en eau potable, le groupe PLR est favorable à la demande de crédit et à l'arrêté y relatif. Je vous remercie de votre attention.*

→ Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ Celui-ci est accepté à l'unanimité.

7. **Adoption de la nouvelle convention intercommunale concernant le Centre d'Animation et de Prévention (Le CAP) des communes de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignières**

M. A. Lecoultre (CF) :

D'un côté : *Je me suis rendu le 31.05.2018 à la soirée de présentation du Centre d'Accueil et de Prévention, Le CAP. J'y ai vu des personnes motivées, expérimentées, ayant les formations nécessaires et venant avec un véritable concept et un contrat intercommunal pour un coût final par commune, somme toute très raisonnable. De plus, ces gens sont prêts à discuter et à prendre en compte les besoins communaux. What else ?*

D'un autre côté : Cornaux nous propose un contreprojet qui est une vague idée d'investissement direct sans aucune ressource humaine qualifiée pourtant dans cas c'est également nécessaire. De plus, le contreprojet de Cornaux n'est pas seulement insipide mais manque de profondeur. Il doit donc être rejeté et il faut privilégier d'urgence : Le CAP !

Mme S. Staub (PS) : Lors de ma dernière intervention, en tant que secrétaire du comité de gestion du CAP, j'avais soulevé le fait que la décision de ce soir n'est pas seulement financière, mais aussi sociale et humaine. Elle sera aussi le reflet de la société que nous voulons offrir à notre jeunesse et la place que nous voulons lui faire.

Le rapport du Conseil communal n'est pas objectif. En le lisant, j'avais l'impression que la décision avait déjà été prise de ne plus soutenir le CAP.

Il n'appartient pas qu'à l'Exécutif de se déterminer, concernant cette nouvelle convention. Le débat doit être partagé avec le Législatif qui décidera de l'exécution de cette nouvelle convention ou pas. 24000 Frs par année représente 0,34% de notre budget, pour être à l'écoute de notre jeunesse.

En 2016, la convention a été dénoncée et finalement, cette manière de faire a été une très bonne chose, car elle a permis de réévaluer le travail effectué par nos animatrices. A l'époque, jamais il n'a été question d'éliminer le CAP qui doit rester afin de permettre à nos jeunes d'avoir un endroit où ils pourront partager, échanger et être écoutés par des professionnels de l'éducation. Certes nous avons rencontré les différents exécutifs de nos communes à plusieurs reprises. Depuis 2017, le comité de gestion a travaillé en essayant de réaliser les demandes des différentes communes. Cependant, concernant Cornaux, il est clair qu'avec leur proposition de verser 10000.- par année, au centre, (15000.- depuis le dernier rapport) notre projet d'un nouveau CAP ne pouvait concrètement se réaliser. Par contre, concernant la fréquentation des lieux, nous avons réfléchi à une manière de faire pour que chaque commune puisse profiter de l'intervention d'animateurs de rue décentralisés. Nous avons visité le centre de la Côte, sommes allés à la Neuveville, et au Troglo à Marin. Ce fut très intéressant et enrichissant. Nous nous sommes rapprochés du C2T afin d'affiner encore plus nos interventions auprès des jeunes et nous avons également été, conseillé par le centre des loisirs de Neuchâtel. Et le plus important, nous avons interrogé les principaux intéressés, nos adolescents. 158 jeunes ont été motivés à s'engager afin de permettre que l'aventure du Cap continue. Tout bouge très vite à notre époque et nous devons nous adapter. Les jeunes sont beaucoup plus mobiles qu'avant les réseaux sociaux. Ils ont de nombreux moyens de communiquer et de se retrouver. Le CAP devra donc investir l'espace social, aller à leur rencontre pour véhiculer des valeurs là où ils se trouvent et pour permettre des interventions lorsque d'éventuelles dérives pourraient s'installer. L'idée est donc de créer des activités, afin d'être à leur écoute et de repérer ce que les jeunes vivent. Les animateurs pourront également intervenir à la demande de la Commune, de la police de proximité, d'un concierge d'école, de la voirie, des CFF...

Concernant les activités, elles sont difficiles à définir précisément, car elles dépendront des idées et projets que les jeunes exprimeront ! Certaines pistes ont déjà été évoquées lors des rencontres organisées au CAP par le Centre des loisirs de Neuchâtel. Créer des projets et animations en lien et autour du skate park, par exemple. Animer des soirées multisports dans les salles de gym durant la saison froide. Collaborer à des événements déjà existants comme le CornRock festival à Cornaux ou les fêtes des villages, par exemple, avec une approche centrée sur la jeunesse, la prévention et des animations spécifiques, ...

Autant d'énergie ne peut être repoussée par une proposition individualiste, irréalisable et surtout inappropriée, comme de se retrouver une fois par mois, de former une commission ad hoc, alors que nous ne trouvons pas assez de personnes d'accord de s'engager dans le cadre de la commune. Sans parler du fait que des animateurs professionnels sont un pilier sans lequel nous ne pouvons avancer.

Pour tout cela et plus encore, je vous remercie de m'avoir écoutée et vous prie par votre vote d'accepter cette nouvelle convention du CAP 2.0.

M. W. Schärer (délégué Commission CAP) : Au siècle passé, au nom de la liberté individuelle qui prend pourtant fin là où commence celle d'autrui, on a commencé à supprimer toutes formes d'autorité jusqu'à interdire d'interdire.

Aujourd'hui l'éducation est amputée des punitions physiques, donnant plus de droit aux enfants qu'aux parents ou aux enseignants qui sont devenus des éducateurs sans pouvoir.

On légifère même du bien-être et de la protection des animaux.

Le plus facile est de concevoir des enfants, c'est une autre chose de prendre ses responsabilités et s'en occuper une fois qu'ils atteignent l'adolescence, un âge de contestation et de révolte naturelle menant à une maturité personnelle ancrée.

Le manque de repère et d'identité conduisent à suivre les mouvements médiatiques qui aboutissent même à des actes de mutilations amorcées par des piercings et autres difficilement réversibles tatouages.

Le nouveau monde virtuel envahissant ne favorise pas non plus l'apprentissage de la différence de ce qui est jeu, manipulation et endoctrinement par rapport à la réalité de la vie de tous les jours avec ses joies, ses peines et ses obligations civiles et civiques, ainsi que le respect des personnes et des biens.

Tout le monde admet que la jeunesse n'a plus de repère. La cellule familiale a explosé et n'est plus rassembleuse.

La laïcité est une autre liberté qui a éloigné l'homme de sa spiritualité, à base chrétienne pour le vieux continent européen. Pour combler le vide spirituel les possibilités sont nombreuses en passant par toutes les religions asiatiques, orientales, africaines, les gourous et la voyance ainsi que l'occultisme et autres magies maléfiques dangereuses.

On aménage les lieux publics pour les malvoyants qui peuvent aussi bénéficier de chiens éduqués. On facilite les déplacements des handicapés physiques

On accompagne et s'occupe des handicapés mentaux parfois légumes sans avenir avec des éducateurs dévoués.

Que fera-t-on encore pour les LGBT complexés et mal dans leur peau?

Que fera-t-on pour les personnes de petite taille noyées comme des enfants dans la foule turbulente?

Il faudra aussi s'occuper des parents hétéros mariés avec enfants en organisant une "Family-Pride" pour défendre leurs droits sociaux.

De quoi voulais-je parler en fait ? Ah oui le CAP.

Selon l'engagement du Conseil communal qui a dénoncé la convention pour fin 2017, la subvention au centre d'animation "Le CAP" a été prolongée pour cette année 2018 de transition et renouveau. Un nouveau Comité de gestion en place a mis toute son énergie pour résoudre les problèmes pratiques et administratifs inhérents à la situation de transition. Tous les éléments sont réunis pour faire renaître le CAP avec une nouvelle équipe aux commandes qu'il faut remercier pour leur dévouement, leur motivation et les tâches dévolues à la cause. Pas facile à relancer.

Une nouvelle convention doit justifier la continuité de cette institution remise sur les rails par une toute nouvelle équipe motivée et sur la base des nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale du 28 mars 2018, décrivant en détails les tâches et les buts de l'Association "Le CAP", tenu compte des critiques et motifs qui ont été émis. Les adolescents sont intéressés et le projet est prêt à démarrer avec la validation de la Convention.

Et les coûts. Pas plus cher qu'avant et dans la fourchette d'autres dépenses sociales que l'on peut aussi remettre en cause. Les nombreuses informations données lors de présentations aux Conseillers communaux, la séance d'information dans les locaux du CAP pour les Conseillers généraux et les articles parus dans la presse locale ont abondamment permis de suivre le projet décrit par les initiants motivés et les adolescents bénéficiaires.

Les jeunes ont besoin de repères, de socialisation, d'engagement et de prise de responsabilité. La période de l'adolescence est une période particulière de transition qui mène dans le monde adulte avec des choix à prendre dans le but de trouver les bonnes directions professionnelles, sportives ou artistiques. A ce titre il existe partout en Suisse et aussi dans notre canton y compris dans l'Entre-2-Lacs avec le CAP des associations mises à disposition pour intéresser les jeunes à des activités créatives, récréatives, éducatives, culturelles, sportives, festives, selon les désirs et possibilités offertes. L'intérêt est réel et déjà actif avec les moyens actuels transitoires provisoires minimums possibles. La réouverture officielle du Centre est attendue par les adolescents qui ont certainement d'autres ambitions que de "twitter" ou de suivre les appels des médias populaires ventant les manifestations rassembleuses autour de thèmes pas forcément valorisants et de grandes vertus formatrices.

La petite enfance, le parascolaire et d'autres services sociaux sont organisés et soutenus financièrement.

Les Aînés sont invités à une sortie annuelle et à leur Noël.

Selon le budget 2018, les frais supportés pour le CAP par la Commune de Cornaux s'élevant à CHF 26'500.00 et ne représentent que quelques pour cent des charges totales du chapitre de la Sécurité sociale. La tendance actuelle générale est d'ailleurs de contrôler et pénaliser les fraudeurs, les services de l'Etat s'y attellent enfin et ont permis de trouver facilement quelques millions sans sanctions. Il est certain que l'on pourra diminuer les charges.

Il est donc logique d'investir et non de payer du social. La prévention est une tâche longue et ardue mais payante à long terme.

Il est utopique et illusoire de penser que Cornaux peut organiser sporadiquement des activités pour les jeunes de la Commune car il faut respecter certaines règles pour de telles manifestations. Les bénévoles dévoués peuvent s'annoncer et se mettre à disposition du Comité de gestion du CAP en place. Ils seront accueillis et appréciés pour leur disponibilité et dévouement.

Il faut y mettre les moyens, la prise en charge d'un groupe de jeunes nécessite au minimum la présence de 2 personnes lors des activités. La tâche d'animateur ou d'éducateur nécessite une formation reconnue pour avoir la possibilité de pratiquer l'accompagnement et l'organisation d'animations.

Il n'est pas normal de pénaliser des frais sociaux grevant les budgets communaux par le seul fait que l'Etat de Neuchâtel pour dorer le blason des finances reporte les charges sur les Communes pour faire croire qu'il maîtrise le budget à moyen terme. Démagogie, on ne veut toujours pas diminuer les charges administratives que le Canton n'est plus capable d'assumer.

Est-ce la génération future représentée par les enfants et adolescents qui doit en supporter les conséquences?

Dans le cadre du projet avorté de la fusion de Communes de l'Entre-2-Lacs, les 4 Communes de Lignièrès, Le Landeron, Cressier et Cornaux étaient favorables d'un rapprochement dans une volonté de profiter des synergies à exploiter en commun, c'était un des arguments majeurs de la campagne.

Lorsque l'on est contre quelque chose, on trouve tous les arguments pour démolir. La clef de répartition a été remise en cause, il y a même eu une proposition de tenir compte d'un facteur d'éloignement. Le nombre de participants par Commune variera chaque année, comme le nombre d'habitants. On trouve toujours une Commune qui conteste sur la méthode, il faut bien en définir une consensuelle. Si chaque Commune remet en doute le rapport du CAP, sa vision, ses objectifs et redemande une étude et une contre-expertise, avec en plus une commission ad 'hoc, c'est la meilleure méthode pour tout faire capoter. Le Conseil communal de Cornaux veut-il cela?

Les Conseillers communaux et les Conseillers généraux qui ont participé aux informations et qui ont pu poser toutes les questions sur le fonctionnement d'un centre d'animation ont bien compris que l'on ne met pas en route des activités et un fonctionnement en quelques mois.

La proximité des locaux est mise en cause, les activités se feront aussi dans les villages concernés qui pourront aussi mettre des locaux ou des emplacements à disposition pour des activités spécifiques comme par exemple skate parc ou la piste pour les véhicules télécommandés. Chaque Commune dispose d'infrastructures à disposition qu'il faut exploiter.

La gestion du CAP a été mise en cause à bon escient et il fallait un changement. Ce fait est clairement admis et mentionné dans le préambule du rapport du Conseil communal. Les tâches du nouveau Comité de gestion ont été rudes et pas faciles pour assurer la transition actuelle après licenciement des animatrices sous contrat de travail public et en assurant tant bien que mal une continuité minimale pour ne pas tout abandonner. A ce titre, les contacts avec le collège des C2T ont été primordiaux pour continuer une liaison avec le CAP en renouveau et des jeunes intéressés à poursuivre.

Les nombreuses informations données lors de présentations aux Conseillers communaux, la séance d'information dans les locaux du CAP pour les Conseillers généraux et les articles parus dans la presse locale ont abondamment permis de suivre le projet décrit par les initiants motivés et les adolescents bénéficiaires.

Reporter l'affiliation de Cornaux au CAP à l'automne 2019 sonne le glas avec hypocrisie. Comment peut-on engager des animateurs ou animatrices compétents en contrat CDD avec pour objectif de leur dire qu'ils ont jusqu'à la fin de l'année 2019 pour remettre en route Le CAP avec des moyens limités et sans assurance que cela continue en 2020?

Voici ce que l'on peut dire en bref résumé sur le sujet et je suis convaincu d'avoir acquis tous les Conseillers généraux à la cause du CAP.

A ce jour, les Conseillers généraux du Landeron, la plus impliquée des 4 Communes concernées, ont accepté la Convention par 35 oui et 1 non.

En tant que délégué au Comité de gestion, je voterai personnellement en faveur et vous recommande aussi d'accepter la signature de la Convention relative au « Centre d'animation et de prévention de Cornaux, Cressier, Le Landeron et Lignièrès. », ceci dans un esprit d'ouverture et de soutien au jeunes de notre région.

Je vous remercie beaucoup de votre longue et attentive écoute.

Mme D. Barraud (PS) : *Inutile de vous dire que je soutiens avec mon groupe ce projet fédérateur pour notre région, persuadée de son bien-fondé*

Trois des conseillers communaux ici présents, ont fait partie du projet de fusion, accepté par les citoyens de Cornaux et qui a malheureusement capoté. Ces trois conseillers communaux se sont investis pour une vision régionale et des projets communs.

Alors qu'ils ont l'opportunité de s'inscrire dans un projet qui touche la jeunesse, soit notre avenir, ils souhaitent faire « cavaliers seuls » ! Ils semblent ignorer les heures de travail effectuées par le groupe intercommunal qui a porté le projet qui nous est soumis ce soir. Ils posent les mêmes questions auxquelles le groupe s'est attelé à répondre. Ils se préoccupent des jeunes de Cornaux et non des jeunes de la région réunis pourtant au C2T.

C'est tout simplement incompréhensible de la part du Conseil communal de s'opposer à ce projet présenté fin mai dans les locaux du CAP, locaux que tous les conseillers généraux ne connaissent pas. Pourquoi réussissons-nous à nous unir pour le projet d'extension de la CEN et refuserions-nous une nouvelle convention, tenant compte des erreurs du passé, un projet porteur pour notre Jeunesse.

En conclusion, je vous prie de faire confiance, comme au Landeron la semaine dernière, à cette nouvelle convention.

M. A. Messerli (à titre personnel) : *A la lecture du rapport du CC relatif à l'adoption de la nouvelle Convention intercommunale concernant le Centre d'Animation et de Prévention (Le CAP), je suis resté quelque peu interloqué. En effet, lorsque l'on lit « Il est ressorti que le personnel engagé pour animer les activités n'a jamais donné satisfaction... » Comment peut-on après 20 ans de fonctionnement de cette association avancer un tel argument. Ne devrait-on pas se poser la question de la responsabilité des autorités qui attendent si longtemps pour réagir ?*

Ce rapport semble établi dans le seul but de décrédibiliser cette association, pas un seul élément positif, rien.

Avez-vous une petite pensée pour toutes les personnes bénévoles qui ont œuvré des années durant lors des manifestations dans les villages partenaires pour que ce centre vive. Toutes ces personnes qui ont participé financièrement année après année pour permettre de proposer des activités et des animations, celles-ci étant entièrement à la charge de l'association. Ce sponsoring représente au total plusieurs centaines de milliers de francs. Un travail de recherche de dons qui recommence chaque année.

Bien sûr que tout n'est pas optimum, bien sûr qu'il est bon de s'interroger sur le fonctionnement et d'apporter un peu d'air frais. Des propositions intéressantes ont d'ailleurs été exposées lors d'une séance de présentation le 31 mai. L'accompagnement par M. Frascotti, responsable du centre de loisir de Neuchâtel permet de penser qu'il vaut la peine d'investir ces quelques CHF 24'000.- pour nos jeunes pendant ces 3 ans que durera la nouvelle convention.

Si le regard porté n'est qu'économique, alors on pourrait s'interroger sur la pertinence d'autres subventions communales qui ne touchent que peu de personnes. Quelques exemples : Les Vignolants - La société de tir – Les subventions pour les animations concernant les aînés - La fête du soleil et j'en passe. Les personnes directement intéressées pour défendre ces causes afin de garder ces subventions sauront se faire entendre alors que je vois mal les adolescents qui fréquentent le CAP venir défendre le bien-fondé de ce financement.

La proposition du CC d'allouer CHF 15'000.- est irréaliste. Aux autres communes de financer l'association et lorsque l'on a besoin d'une prestation, on se sert, bel exemple de solidarité intercommunale.

Soyons lucides, ce n'est pas des cours de macramé, de jonglage ou je ne sais quoi d'autres que ces jeunes ont besoin. C'est d'écouter par des professionnels, d'échanges avec d'autres jeunes de leurs âges.

Le retour sur l'investissement consenti est difficile à mesurer, mais supprimer cette offre aux adolescents de notre village me semble irresponsable. Faisons confiance à la nouvelle équipe, aux nouvelles activités décentralisées qu'elle va proposer, laissons-lui 3 ans pour nous démontrer que la nouvelle orientation de l'association répond aux attentes.

Je soutiendrai cette nouvelle convention et j'espère que beaucoup d'autres Conseillers généraux feront pareil, même si les moyens mis à disposition pour atteindre les buts recherchés sont encore plus faibles qu'auparavant. Je suis conscient que cela obligera à nouveau les membres du comité de gestion, les animateurs, les donateurs à s'impliquer de toutes leurs forces pour réussir ce nouveau défi que nous leur posons. Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : *Quelle tirade dirait Edmond Rostand qui a tellement bien mis en lumière la notion de CAP. Le groupe PLR a pris connaissance de la nouvelle convention intercommunale concernant le CAP. Dans son ensemble, le groupe PLR reconnaît que la nouvelle stratégie présentée par le CAP va dans la bonne direction.*

M. le Président, chères et chers collègues, lors de sa séance de préparation du CG, deux éléments ont retenu l'attention du groupe PLR. Premièrement, la convention proposée nous semble floue sur certains points et en particulier sur l'aspect financier. Deuxièmement, nous sommes convaincus de l'importance d'encadrer les adolescents de notre village. C'est bien pour cela que nous désirons renforcer l'encadrement des jeunes de Cornaux par l'accueil, la prévention et l'organisation d'activités régulières sur notre commune. Encore une fois, le groupe PLR est unanime à ce sujet ! Toutefois, force est de constater à ce jour que le CAP a des impacts positifs mineurs pour les jeunes de Cornaux et ce, malgré les actions positives menées par la nouvelle équipe de direction. Ainsi, nous proposons de refuser la nouvelle convention intercommunale concernant le CAP et de suivre la proposition du conseil communal à ce sujet. Le groupe PLR ne va pas noyer ses arguments sous des effets de manche 2.0 ou dans des considérations religieuses ou sexuelles. Comprenez bien ! Pour celles et ceux n'ayant pas pris connaissance en détail de l'objet dont nous discutons, je me dois de rappeler qu'il ne s'agit pas de se retirer du CAP et de ne pas vouloir encadrer nos jeunes. Bien au contraire ! Il s'agit d'allouer un montant de CHF 15'000.-, réparti de la manière suivante :

- 1. En négociant un mandat de prestation avec le CAP pour 1 activité régulière dans la commune de Cornaux ;**
- 2. En négociant un montant versé par la commune pour chaque enfant participant aux activités du CAP ;**
- 3. En donnant mandat à une commission ad hoc pour organiser toute activité qu'elle jugera pertinente.**

Ainsi, nous désirons privilégier des actions concrètes à Cornaux par des subventions au CAP mais aussi par des subventions aux associations de Cornaux qui intègrent des jeunes et qui jettent des ponts intergénérationnels.

Pour rappel, le CC remettra à l'ordre du jour du CG l'affiliation de la commune au CAP avec soit une proposition d'intégrer le CAP avec effet au 1^{er} janvier 2020, soit de poursuivre sur le modèle que je viens de rappeler.

Le groupe PLR propose de suivre la proposition du conseil communal en refusant la nouvelle convention du CAP. Dans l'esprit de liberté qui anime le PLR, nous laissons la liberté de vote à nos membres.

Mme S. Staub (PS) : J'aurais une question à M. Baudet : Qui jugera de la pertinence des activités ?

M. C. Baudet (PLR) : Les jeunes.

Mme S. Staub (PS) : Comment allez-vous les réunir ? Pratiquement...

M. C. Baudet (PLR) : Pratiquement, nous avons une conseillère communale qui connaît le système de l'école et qui pourra prendre contact directement avec l'école au niveau des jeunes. Je crois qu'on est les mieux placés actuellement pour cela.

M. J.-M. Cantin (CC) : Je crois qu'il est temps que le Conseil communal s'exprime par rapport à ce qui a été dit. On traite le Conseil communal d'hypocrite, d'irresponsable et j'en passe... Hypocrite, on ne l'est pas ! Je m'en défends au nom de mes collègues. On est réaliste, simplement le Conseil communal n'a pas été convaincu du projet présenté par Le CAP. D'où le fait, que sur cette convention présentée le Conseil communal s'y est opposé car il n'est pas convaincu que celle nouvelle mouture soit celle qu'il faut pour les enfants de Cornaux. Vous êtes les représentants des habitants Cornaux et vous devrez décider sur le devenir des enfants de Cornaux. Qu'est-ce qu'ils vont faire de leur temps libre, on parle de jeunes de 10-15 ans ? Ils ont le choix d'aller dans une structure quand les portes sont ouvertes, et aussi le choix de ne pas y aller, parce que c'est leur choix.

Le projet ne nous a pas convaincu pour le bien-être des enfants de Cornaux. Qui s'occupent des enfants de Cornaux, en premier lieu les sociétés locales (sport, musique, culture, etc.) Ne devrions-nous pas nous tourner vers ces sociétés ? On a dit, à propos des comptes d'éviter les dépenses superflues, voire ce que l'on pouvait économiser où l'on pouvait...et là subitement vous dépensez env. CHF 70'000.00 en trois ans. En prenant l'équivalent de 10 % des enfants susceptibles d'y aller, cela représente 6 enfants pour CHF 24'000.00 qui pourront bénéficier des structures du CAP. Vous critiquez le contre-projet du Conseil communal parce qu'il n'est pas abouti, c'est normal nous attendons le vote de ce soir. Le Conseil communal estime que le projet n'est pas abouti et l'exécutif prend ses responsabilités. Cette convention est pour 3 ans et ce n'est pas dans 3 ans qu'il faudra décider si Cornaux poursuit mais dans une année et demie au plus tard. Dans une année, il faudra évaluer la situation et le législatif devra dire oui s'il décide de continuer cette collaboration. Vous prenez un engagement pour le long terme pour les enfants de Cornaux !

M. Y. Rollier (président) : *Je suis franchement étonné et agacé. Que de tergiversations et de calculs de chiffonnier pour l'avenir de notre jeunesse. Rappelez-vous ! Quel adolescent vous étiez à l'époque et qui n'a pas rêvé, un jour de se confier à d'autres personnes que les représentants du corps enseignement et ses propres parents ? Comment peut-on imaginer que « le système » peut résoudre tous les problèmes de notre jeunesse. Quelle hérésie ! Et n'allez pas me raconter que « de notre temps » c'était pire et que nous faisons face sans l'aide de personne.*

Aucun de nous, ici présent, ne pouvait, à l'époque, imaginer les effets positifs mais aussi extrêmement désastreux des réseaux sociaux et d'internet, sur notre jeunesse. Et ce n'est pas fini ! Selon certains conservateurs, le modèle familial est le suivant : Papa travaille et maman reste à la maison pour s'occuper des enfants. Malheureusement, la réalité est tout autre. Surtout avec notre système fiscal familial neuchâtelois. Souvent les 2 parents travaillent pour faire face fiscalement au bien-être et à l'éducation de nos enfants.

Dans plusieurs cas, une institution comme « Le CAP » est indispensable pour permettre à nos jeunes de se retrouver, de discuter et partager leurs préoccupations sur tous les sujets de la vie. Si un endroit neutre peut permettre d'éviter la dérive dans la drogue et la violence, ne serait-ce que pour un seul d'entre eux, alors l'existence de ce centre de prévention et d'animation « Le CAP » est indispensable.

Mme D. Barraud (PS) : Je ferai une seule remarque : Les personnes, qui s'opposent à ce projet novateur, qui ne sont pas convaincus, n'étaient pas présentes lors de la soirée d'information et de présentation. Toutes les personnes qui sont venues n'étaient pas forcément convaincues mais ont été convaincues par les propos, par la présentation, l'enthousiasme des gens.

M. A. Lecoultré (PLR) : J'ai été choqué de voir si peu de participants le 31.05.2018, un sujet si important pour notre jeunesse. Ces personnes se permettent de nous donner la leçon. Ils auraient mieux fait de venir le 31.05.2018 pour constater de leurs propres yeux ce qui se passait. J'en restera là.

M. J.-M. Cantin (CC) : On vise le Conseil communal qui n'était pas là le 31.05.2018. Je précise que les membres étaient dans la salle du Grand Conseil assistant à une séance relative aux finances cantonales.

M. A. Messerli (à titre personnel) : Pour clarifier la notion « d'irresponsable », j'ai dit : supprimer cette offre aux adolescents du village me semble irresponsable et jusqu'à preuve du contraire c'est le Conseil général qui peut le faire ! Donc ce n'était pas adressé au Conseil communal.

M. W. Schärer (PLR) : J'aimerais quand même rappeler que la séance du 31.05.2018 était adressée aux conseillers généraux pour une séance d'information et non les membres du Conseil communal. Deuxième remarque : J'ai déjà fait une proposition, en son temps, pour économiser CHF 75'000.00 en trois ans qui a été balayée, cela concernait le Théâtre régional de Neuchâtel. Choisissons si l'on subventionne le théâtre ou Le CAP, mais on ne peut pas tout faire !

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je tiens à m'excuser de ne pas avoir assisté à cette séance du 31.05.2018, j'avais d'autres obligations. J'ai un cas de conscience : j'ai entendu de très belles choses, de beaux projets, mais fondamentalement je suis très réservé vis-à-vis de ce genre de structure. Je pense que je suis un des témoins de la vie associative villageoise, depuis de très nombreuses années.

Je pense que nos jeunes se forment d'abord dans nos villages et après ils grandissent et ont la possibilité d'évoluer. Alors quand on vient me parler de drogue, d'islamisme, d'intégrisme, pour des jeunes de 7 à 14 ans, c'est bien clair qu'il y en a, mais je trouve que c'est visé l'émotionnel. Je voudrais reprendre deux points : la participation des jeunes au Corn'Rock, ils n'ont pas besoin de passer par Le CAP pour s'inscrire pour faire deux heures de présence. Le Skatepark c'est la même chose, l'accès est libre et je félicite les investigateurs de celui-ci. C'est à nos jeunes de se prendre en main et de se retrouver, là ils pourront créer une structure, un groupe et feront ce qu'ils ont envie ensemble. Je suis conscient qu'il faut de l'encadrement mais pas forcément convaincu que cela soit la meilleure solution. Merci de votre attention.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée à la majorité (12 pour/4 contre/ 1 abstention)**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à la majorité (11 pour/4 contre/2 abstentions)**

8. Rapports

- 8.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2016 à mai 2017
Néant.
- 8.2 Rapport de gestion 2017 du SSREDL
Néant.
- 8.3 Rapport de gestion et d'activité 2016-2017 du CAP
Néant.

9. Lettre et pétitions

Néant.

10. Motions et propositions

Néant.

11. Communications du Conseil communal

M. M. Clottu (CC) : Je vous informe qu'une séance du Conseil général vient d'être agendée au lundi 20.08.2018 prochain. Un point important vous sera présenté, à cette occasion, soit une demande de crédit pour la réfection de la route de la Ronde-Fin. En effet, cette chaussée est fortement dégradée, compte tenu des délais pour procéder aux adjudications et ensuite réaliser les travaux avant l'hiver, il est nécessaire que l'on se retrouve rapidement après les vacances. Il faut savoir que cette route au trafic important et lourd est mise à fortes contributions, récemment il y a eu un accident, était-ce la faute à la chaussée, point d'interrogation. Dernièrement, nous avons évité un accident qui aurait pu être plus grave. En effet, il s'est trouvé un cycliste qui pour éviter un « nid de poule » a fait un écart au moment où un véhicule allait le dépasser.

Aujourd'hui, j'ai eu une rencontre avec la direction Varo Refining SA qui nous informe qu'elle va procéder à la remise en état de la chaussée sur Cressier et elle se propose de faire un léger taconnage sur la chaussée direction Cornaux. Elle devrait entreprendre ces travaux avant la fin de l'année. C'est pourquoi le Conseil communal se propose de vous présenter une demande de crédit le plus tôt possible afin de permettre la réalisation des travaux cette année encore, ainsi nous pourrions bénéficier d'une participation de l'entreprise Varo, étant donné qu'elle n'effectuera pas ces légers travaux de taconnage.

M. O. Makaci (CC) : Nous avons actuellement une discussion sur le chauffage à distance, nous avons deux entreprises à qui nous avons transmis des informations pour qu'il soit dans la mesure du possible notre contracteur par rapport à ce projet. Vous serez tenus au courant de l'évolution de ce dossier, principalement les commissions concernées dans le courant d'août jusqu'à octobre. Je vous remercie d'avance de toutes les lectures et remarques que vous ferez.

M. J.-M. Cantin (CC) : pour information le Conseil communal a abordé le sujet de la composition de son bureau et pour l'année future, rien ne change.

Présidente de commune : Mme Isabelle Weber
 Vice-président : M. Jean-Maurice Cantin
 Secrétaire : Mme Claudine Salzmänn Silva
 Membres : MM. Mario Clottu et Olaf Makaci

12. **Interpellations et questions**

Néant.

13. **Divers**

M. P. Staub (PS) : *J'ai été interpellé par plusieurs personnes qui se servent de l'eau des fontaines publiques et qui m'ont demandé si c'était vraiment nécessaire de mettre du chlore aussi fréquemment (sauf erreur toutes les 2 semaines) ? Pour certaines fontaines, comme c'est de l'eau potable, elle est déjà traitée !*

Personnellement, en tant que membre de la CFSS, j'étais déjà intervenu car les quantités ne me semblaient pas adaptées. Un habitant qui se sert toujours de cette eau avait vu ses lapins empoisonnés.

Il est vrai que depuis, et ayant un bon contact avec les employées de la commune, le dosage est beaucoup plus modéré. Mais ne pourrait-on pas éviter d'en mettre l'été quand on sait que :

- *des enfants se baignent lorsqu'il fait beau temps*
- *plein d'animaux sauvages viennent se désaltérer*
- *des personnes se servent de cette eau pour abreuver leurs bêtes et pour l'arrosage de leurs fleurs*
- *des gens et sportifs de passage se rincent avec cette eau*

Proposition :

- *de ne plus mettre de chlore et juste brosser énergiquement les fontaines pour enlever la mousse*
- *espacer le nettoyage avec du chlore essayer*

J'aimerais que l'on prenne des décisions !

M. O. Makaci (CC) : Sous réserve de vérification, nous avons des normes sanitaires qui nous obligent d'avoir des fontaines avec des normes de sécurité. Certaines de celles-ci ont des mentions « Eau non potable ». Nous prévenons ainsi toute maladie qui pourrait être grave.

M. P. Staub (PS) : en Suisse en l'occurrence, si rien n'est mentionné sur les fontaines, il s'agit d'eau potable.

M. O. Makaci (CC) : Je vais vérifier cela auprès de notre Service des eaux SEP2L.

M. A. Lecoultre (PLR) : *Un grand merci au CESC et à quelques amis du CESC pour la parfaite organisation de la fête scolaire. Une performance compte tenu du manque de ressources humaines prêtes à s'engager et ayant le temps de le faire. Si vous avez des connaissances prêtes à s'engager, veuillez annoncer leurs noms à notre présidente Helen, ou vice-président Cédric ou à moi-même, secrétaire. Sans renfort conséquent, les gens finiront par se lasser et se désintéresser. Ce qui est très dommage pour les enfants.*

M. A. Messerli (CF + CU) : En tant que président des Commissions financière et d'urbanisme et suite à la communication faite par les conseillers communaux, je salue le renforcement des échanges faits avec le Conseil communal concernant les projets importants qui se réalisent à Cornaux et souhaite que ces échanges continuent pour les futurs projets avec toutes les commissions concernées. Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je me fais l'écho de plusieurs habitants qui se voient un petit peu affligés de ne plus pouvoir consulter l'heure communale... Personnellement, en prenant le virage du Soleil, elle me manque... et j'aimerais savoir qu'est-ce qu'il en est au « Pays de l'horlogerie ».

M. J.-M. Cantin (CC) : Nous sommes en train d'analyser pour remettre une horloge mais pas au coût estimé de la première proposition qui était trop chère. Donc, nous sommes en train d'étudier la chose afin de trouver la meilleure solution, surtout point de vue prix.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Nous sommes dans un pays horloger ! Lorsque je regarde « Roland Garros » et que je vois Tag Heuer en grand, etc. Est-ce que l'on peut s'approcher de ces firmes horlogères ?

M. J.-M. Cantin (CC) : La visibilité médiatique de Cornaux est très faible.

M. M. Clottu (CC) : Dans la continuité de l'intervention de M. Messerli, vous allez recevoir prochainement le projet de loi sur les routes, mise en consultation la semaine passée. Nous avons un délai de réponse jusqu'au 20.09.2018 pour transmettre nos remarques. On va aux Commissions des TP2C et Financière votre avis sur ce magnifique « pamphlet » qui nous réserve encore quelques surprises financières pour les communes, principalement celles du bas et dans la foulée vous allez également recevoir un avant-projet du rapport sur l'assainissement de la route de la Ronde-Fin (Raffinerie).

Mme I. Weber (CC) : Au nom du CC, j'ai le plaisir d'offrir un petit présent à M. Yves Rollier en remerciement de sa brillante année de présidence 2017-2018.

M. Y. Rollier (ancien président) : Je remercie le CC.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 20h33 et invite les membres à l'agape qui s'en suit.

Cornaux, le 25 juin 2018
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente,

Le secrétaire,

Helen Houttuin

Cédric Divernois